

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 février 2011, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy GUEGUEN, Maire, suivant convocation du 27 janvier 2011.

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011.

Date d'affichage du compte-rendu : 08 février 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 20

Présents : Jean-Guy GUÉGUEN, Jacques AUTRET, Clotilde BERTHEMET, Gilles GAUTHIER, Anne HECQUET, Serge LE BIAN, Hervé COMBOT, Sandrine JACQ, Bertrand L'HOUR, Olivier BAILLOT, Isabelle d'ARBOUSSIER, Gaëlle RUWET, Yolande PAUGAM-VERDES, Jean-Marie GUIRRIEC.

Avait donné procuration : François de GOESBRIAND à Jean-Guy GUÉGUEN, Bernard QUÉMÉNEUR à Bertrand L'HOUR, Léonie SIBIRIL à Jacques AUTRET, Joël KORN à Clotilde BERTHEMET, Roselyne PRELLE-LAMIDEY à Yolande PAUGAM-VERDES, Philippe MENGIN à Hervé COMBOT.

Absents : Simon VART, Caroline d'ESTAINOT, Marie-Paule BEYOU.

Secrétaire de séance : Sandrine JACQ.

Assistaient également à la réunion : Annie SALIOU-DUBUIS, DGS et Jean-Claude BARON en charge de l'urbanisme

3. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime pour la gestion des zones de mouillages :

Monsieur Jean-Marie GUIRRIEC expose : Par une délibération du 27 février 2009,

- considérant les problèmes posés par le nombre croissant de demandes de mouillages, et la part importante de corps-morts non déclarés ;
- et considérant l'intérêt de mettre en place une véritable politique de gestion des mouillages en termes d'utilisation des espaces maritimes, d'impact sur l'environnement et les paysages, et de développement économique et touristique,

Le Conseil Municipal :

- Confirmait l'intérêt de mettre en place une politique de gestion des corps-morts par la commune,
- Donnait son accord pour faire intervenir un cabinet d'étude pour finaliser les dossiers de demande de concessions de mouillages,
- Donnait son accord pour confier à ce cabinet d'étude, la réalisation de plans indiquant les périmètres dans lesquels les mouillages pourraient être autorisés, en précisant qu'en dehors de ces zones, en accord avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), il n'y aurait plus d'autorisation.

Les études ont été confiées au **cabinet FR environnement – Invivo** de DOUARNENEZ.

Le dossier de demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime pour l'organisation des zones de mouillages a été élaboré dans le cadre de réunions de la Commission Mouillages, auxquelles ont été associés les services de la DDTM.

La demande d'AOT porte sur les zones :

- du Port
- de la Grève Blanche et de Castel Bihan.
- du Kelenn, du St Carantec et du Cosmeur
- du Clouët et de Roch Glaz

Le nombre de mouillages par zone est arrêté ainsi qu'il suit :

- secteur du Port : 90 mouillages
- secteur de la Grève Blanche et de Castel Bihan : 128 mouillages
- secteur du Kelenn, du St Carantec et du Cosmeur : 285 mouillages
- secteur du Clouët - Roch Glaz : 202 mouillages

La demande porte sur 705 mouillages avec une possibilité d'implantation de 89 mouillages complémentaires sur le périmètre des zones du Clouët et du Roch Glaz.

A l'heure actuelle, 764 bateaux mouillent sur ces secteurs, cette demande d'AOT ne modifie donc pas l'usage actuel du domaine public maritime.

Le calendrier prévisionnel des travaux et donc des AOT délivrées à la commune pourrait être établi ainsi qu'il suit :

- secteur du Port : en 2012 ;
- secteur du Kelenn, du St Carantec et du Cosmeur : en 2012 ;
- secteur de la Grève Blanche et de Castel Bihan : en 2013
- secteur du Clouët - Roch Glaz : en 2014.

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, Isabelle d'ARBOUSSIER s'abstenant, le Conseil Municipal Le conseil Municipal :

- approuve les dossiers et sollicite les Autorisations Temporaires d'Occupation du domaine public pour les zones de mouillages du Port, de la Grève-blanche et Castel-Bihan, du Kelenn, du St Carantec et du Cosmeur, du Clouet et du Roch Glaz.

Monsieur Le Maire informe que les projets ont été présentés lors d'une réunion publique le 1^{er} février 2011 et qu'une réunion sera organisée avec les professionnels à ce sujet.

Extrait conforme au registre
Le Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le
Et publication du

19 FEV. 2011

